

Montpellier : la police municipale serait-elle aux ordres du CRIF ?

Samedi 21 décembre 2019, place de la Comédie Montpellier.

Depuis le 12 janvier 2019 la police municipale, aux ordres du premier magistrat de la Ville, ne s'est plus manifestée place de la Comédie pour demander aux militant.e.s de la Campagne BDS France Montpellier de plier leur stand BDS, ni pour dresser de PV pour « occupation illégale de l'espace public » ou « Bruit et nuisances sonores ». En voiture ou à pied les policiers se contentaient de jeter un oeil et passaient sans rien dire. Rompant avec une tolérance du stand BDS de 11 mois, suite à l'intervention d'une responsable d'une association communautaire juive pro-sioniste, samedi 21 décembre 2019, la police municipale brise la trêve et dresse un dix-septième PV à l'encontre du militant BDS, systématiquement ciblé : J.L Moraguès.

Le rapport direct entre l'intervention de cette personne et l'établissement du PV étant une évidence factuelle, on est en droit de se poser la question : la police municipale est-elle aux ordres du CRIF et de ses satellites ?

Une allégeance directe qui date d'au moins quatre ans

C'est au lendemain d'une manifestation de la LICRA et du CRIF du 30 mai 2015 prenant pour unique cible directe BDS Montpellier et exigeant l'interdiction de toute expression publique de BDS à Montpellier, que cette allégeance s'est manifestée. Manifestation où la LICRA et le CRIF paraient en tête avec à leur côtés le secrétaire fédéral du PS, un

responsable de l'AJHL (Association pour un judaïsme laïque et humaniste), un directeur de théâtre ...

Dès le lendemain la mairie annonçait par voie de presse – sans en informer le comité BDS – que dorénavant la tenue d'un stand serait soumise à une autorisation dont la demande devrait être déposée deux mois avant. Cette décision rompait avec en quelque sorte « le droit coutumier » qui, depuis Georges Frêche le plus pro-israélien des maires suivi par Hélène Mandroux et Philippe Saurel (maire depuis 2014), tous proches collaborateurs de G. Frêche, toléraient la présence du stand Palestine jusqu'en 2009 devenu stand BDS depuis 2009. Depuis mai 2015, la police municipale a reçu des ordres pour verbaliser la moindre apparition publique de BDS.

La préfecture également interpellée par la LICRA-CRIF n'est pas en reste qui a interdit une manifestation, fait détruire par sa police le stand BDS, et convoqué à trois reprises des membres du comité BDS France Montpellier en préfecture.

La police municipale aux ordres du CRIF ?

Depuis 11 mois le comité BDS a tenu 22 stands place de la Comédie sans être interpellé ni verbalisé par la police municipale. La pression des organisations pro-israéliennes n'a pas cessé puisque depuis trois mois, la préfecture qui jusque là se contentait d'accuser réception des déclarations de rassemblement déposées en bonne et due forme par le comité BDS, a ajouté sur le mail de réception :

Monsieur,

Vous avez déposé une déclaration de rassemblement sur la place de la Comédie le samedi 21 décembre 2019 de 13 heures 30 à 17 heures.

En raison de précédentes manifestations que vous avez organisées qui ont donné lieu à des installations sans droit ni titre sur la voie publique, je vous rappelle que vous ne disposez pas d'autorisation de la mairie de Montpellier pour occuper le domaine public communal sur la place de la Comédie.

Dans ces conditions, votre rassemblement ne saurait être autorisé par la préfecture.

Par ailleurs, je vous remercie de bien vouloir nous transmettre dorénavant toutes vos déclarations de manifestation à l'adresse suivante : pref-ordre-public@herault.gouv.fr
Vous trouverez ci-joint le nouveau formulaire à remplir.

Cordialement.



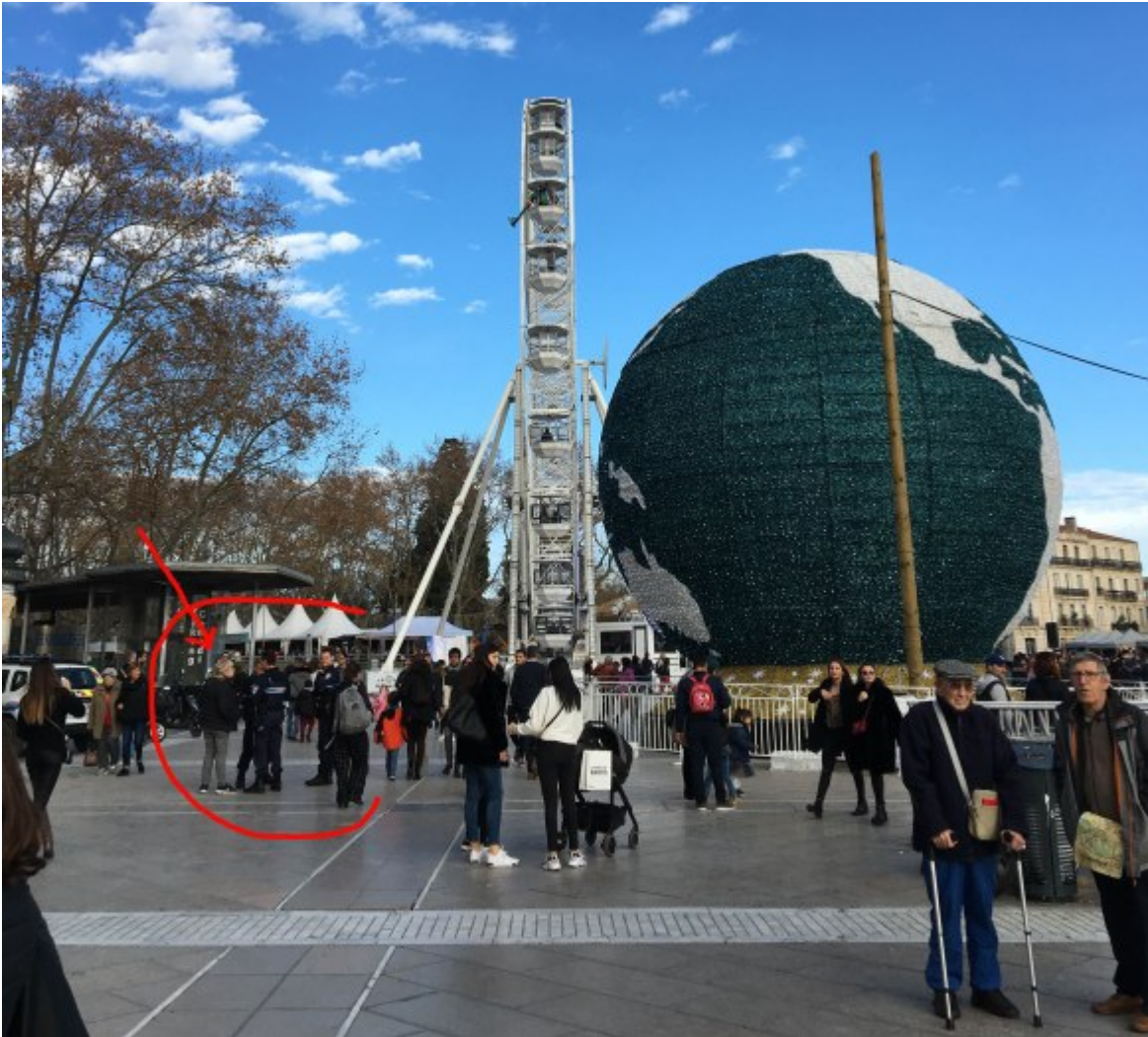
PREFET DE L'HERAULT

Cabinet
Direction des Sécurité
Bureau planification et opérations
Section ordre public
pref-ordre-public@herault.gouv.fr

Mais jusqu'au 21 décembre la trêve du harcèlement a bien fonctionné, sans qu'évidemment aucun incident ni aucun trouble ne soit causé par la présence du stand, au contraire c'est un lieu d'affluence apprécié par les Montpellierain.ne.s.

Que s'est-il passé le 21 décembre 2019 ?

Une responsable bien connue d'une association communautaire juive pro-sioniste, celle là même qui organise depuis plus de 40 ans la journée sioniste dite « de Jérusalem » qui commémore en présence du consul d'Israël, du Maire de Montpellier, des représentants de la Région , du Département et du PS, « Jérusalem capitale une et indivisible de l'État d'Israël » s'est arrêtée devant le stand BDS. Après avoir lancé des regards courroucés et réprobateurs elle a ostensiblement photographié les brochures, livres et autres documents exposés sur le stand. Son comportement a attiré l'attention des militantes qui tenaient le stand si bien qu'elles l'ont suivie du regard et constaté qu'elle interpellait les policiers municipaux, ceux-là mêmes qui étaient passés auparavant à deux reprises devant le stand. Elle a commencé à leur parler en gesticulant à une quinzaine de mètres du stand.



La représentante de l'association qui interpelle la police.
(En haut de la roue on devine le drapeau palestinien)

... et quelques secondes après avoir parlé au téléphone, les policiers municipaux se sont dirigés vers un militant (toujours le même) qui se trouvait de l'autre côté du globe (à 25m du stand) en train de photographier la roue avec le drapeau palestinien. Ils ont relevé son identité et établi un PV qu'il a refusé de signer et qu'ils n'ont même pas déposé sur le stand (ce qu'ils font d'habitude) et sont partis.

Chacun a pu constater que la police municipale à qui les nombreuses caméras avaient révélé la présence du stand BDS dès son installation une heure avant et dont les policiers sont passés à deux reprises à deux mètres du stand, n'avait rien trouvé à redire à cette présence du stand. Il a suffi de l'intervention d'une représentante du lobby pro-sioniste

montpelliérain pour que la police intervienne et verbalise un militant.

C'est ce qui s'appelle : instrumentaliser la police municipale à des fins politiques et d'opinion.

C'est bien plus grave que de tenir un stand sans autorisation pour exiger, tels des lanceurs d'alerte, l'application du droit international et des droits humains par Israël en Palestine.

Echec d'une tentative similaire à l'Antigone des associations 2019

Déjà à l'Antigone des associations (foire aux associations), la même personne s'était agitée pendant plus d'une heure auprès des services municipaux pour faire plier le stand de la CCIPPP34 membre de BDS France et qui de ce fait diffuse le matériel BDS.



Le stand CCIPPP34 à la foire aux associations en septembre

dernier

Mais tout le réseau des amis d'Israël ainsi que ses élu.e.s ont été mobilisés (en vain!). Il faut dire que la présidente régionale du CRIF en première ligne de la manifestation contre BDS est également conseillère municipale (Majorité P. Saurel).

De même le conseiller municipal responsable de la voirie dont l'épouse est la présidente de France Israël Montpellier. Cet élu se distingue par son acharnement à faire arracher par les employés municipaux les affiches BDS et à dénigrer BDS sur les réseaux sociaux et bien sûr soutenir en coulisse et ouvertement toutes les initiatives pro-israéliennes et anti-BDS du CRIF et ses élus au sein de l'activité municipale.

On le voit ici s'affichant au repas de la journée sioniste, dite de « Jérusalem » en juin dernier.



Zylberman Alain

@AZylberman

Suivre

Journée de Jérusalem Merci à nos amis. @lucalbernhe



12:38 - 2 juin 2019

18 Retweets 24 J'aime



18

24



ON LÂCHE RIEN !!